

Groupe des élus socialistes de Bourges

20 rue du Prinal
18 000 Bourges

0686785882

Groupe des élus socialistes du Cher

Hôtel du département
Place Marcel Plaisant
18023 Bourges Cédex
02 48 27 80 44

Groupe des élus socialistes de Vierzon

Mairie de Vierzon
Place de l'Hôtel de Ville
BP 337 - 18103 Vierzon

Groupe des élus socialistes de Saint-Amand Montrond

51 avenue de la République
18200 Saint-Amand

Nos réf : IF/IF061801

Objet : Urgence santé – Bourges et Cher

Madame Anne Bouygard
Directrice générale
Agence régionale de santé
Cité Coligny
131 Faubourg Barnier
BP 74409
45044 Orléans

Madame la Directrice générale,

Comme l'ensemble des habitants et des élus du Cher, nous sommes vivement préoccupés par la situation très dégradée de la démographie médicale dans le Cher et, de façon particulière, par la crise que traverse la prise en charge des urgences à l'hôpital de Bourges.

Cette situation doit cesser. Les inégalités territoriales de santé qui en découlent, manifestes dans le diagnostic posé par le Projet régional de Santé, ne peuvent durer plus longtemps. **Nous demandons un plan d'urgence pour notre département et particulièrement nos hôpitaux publics. Nous attendons que vous affectiez de façon clairement volontariste les marges de manœuvre dont vous disposez sur les secteurs de la région les plus en difficulté parmi lesquels tout notre département du Cher.**

Nous avons lu avec attention l'interview que vous avez donnée au Berry Républicain, parue le 11 juin dernier. Nous souhaitons vous faire part de quelques axes de réflexion et propositions.

Nous voudrions au préalable insister sur les atouts du département du Cher, reconnus par les professionnels eux-mêmes, sur lesquels il est possible de s'appuyer et qu'il faut valoriser :

- La compétence des professionnels médicaux et para-médicaux, en ville et à l'hôpital et leurs capacités à assumer avec professionnalisme et intelligence des situations complexes ;
- Un réseau particulièrement étoffé de médecins généralistes formateurs et un réseau de spécialistes en cours de constitution ;
- L'existence d'une association de jeunes médecins ;
- La facilité qu'offre la taille modeste du département pour bâtir des réseaux et des partenariats ;
- Le maillage hospitalier de proximité qu'il faut préserver, indispensable pour prendre en charge une population vieillissante et souvent précaire ;
- Un pôle de formations sanitaires et sociales de qualité, avec quatre lieux de formation qui irriguent tous les territoires.

Vous avez déployé des mesures de grande urgence (mobilisation de la réserve sanitaire) ou d'urgence (création d'un pool régional d'urgentistes). Nous espérons – malgré un certain nombre d'interrogations sur leurs modalités de fonctionnement - qu'elles permettront de surmonter les écueils les plus immédiats. Il est toutefois nécessaire de travailler de façon plus structurelle sur l'attractivité sanitaire du département et les modalités de recours aux urgences.

Rééquilibrer la présence médicale à travers le territoire national et régional nécessite de prendre enfin des dispositions fortes. Le déséquilibre des installations en faveur de l'Indre-et-Loire et en défaveur de tous les autres départements de la région et en particulier du Cher se confirme chaque année. Cela concerne la médecine hospitalière comme la médecine libérale. Les incitations ne suffisent plus.

1 – Nous demandons qu'une obligation d'installation dans les territoires sous-dotés soit faite aux jeunes médecins pour une durée de 10 ans. Cela doit concerner l'ensemble du département du Cher.

Quotidiennement, des personnes âgées et leurs familles vivent douloureusement des passages aux urgences qui pourraient être évitées par un ensemble de mesures en établissements et à domicile.

2 – La mise en place d'infirmières de nuit dans les EHPAD est une première étape qui fait aujourd'hui consensus, tant les personnes accueillies ont besoin de soins. Ne font cependant pas consensus les modalités proposées, un appel à projet pour des astreintes partagées à plusieurs EHPAD ! Alors que les questions d'attractivité des métiers sont posées, qui peut croire que de tels profils de poste pourront être attractifs ? Vous n'indiquez par ailleurs ni objectif chiffré, ni ciblage des crédits régionaux sur le Cher et les départements les plus en difficultés, ni calendrier. Nous demandons avec insistance que les crédits soient fléchés prioritairement et, tant que le besoin n'est pas couvert, exclusivement, sur les territoires en crise et, pour ce qui nous concerne, sur l'ensemble du Cher. La présence permanente d'infirmières de nuit dans chaque EHPAD doit être effective au plus tôt.

3 – Il serait illusoire de reporter sur les EHPAD la prise en soin continue des personnes âgées très fragilisées sans renforcer l'ensemble des moyens en soins dans ces établissements. Nous proposons que tous les EHPAD du Cher relèvent de la tarification globale pour accompagner l'effort particulier qu'ils auront à assumer : 50 % des EHPAD en dotation globale à mi-parcours du schéma et 100 % à échéance. Ce serait une étape tangible et concrète pour aller, à terme, vers le taux souhaitable d'encadrement d'un agent pour un résident. Nous rappelons ici les immenses difficultés auxquels les établissements font face pour trouver des médecins coordonnateurs et des cadres infirmiers.

4 – L'association ENVISAGER, réseau gérontologique de santé autour de Vierzon, a fait la preuve de sa pertinence pour faciliter les échanges ville-hôpital et coordonner la prise en charge des patients âgés à domicile. Nous suggérons que les moyens soient dégagés pour la mise en place d'un dispositif similaire sur Bourges, en articulation avec l'équipe mobile gériatrique. Plus largement, l'heure ne nous semble pas devoir être à la déstabilisation des réseaux ville-hôpital existants mais à leur renforcement. Nous vous demandons de nous donner toutes garanties permettant de lever nos inquiétudes à ce sujet.

5 – Le renforcement de la prévention auprès des personnes âgées à domicile doit aussi retarder et réduire les besoins de soins (ainsi que d'interventions des pompiers pour relever des personnes après une chute). La loi du 28 décembre 2015 dite d'adaptation de la société au vieillissement a offert aux départements la possibilité d'augmenter les plans d'aide au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile. Nous avons constaté avec regret que, malgré nos alertes, le département du Cher n'avait pas ou avait mal su en tirer parti. Nous suggérons que l'application de la loi soit évaluée et que des impulsions soient données pour qu'elle soit effectivement mise en œuvre.

6 – Nous pensons enfin nécessaire qu'un réel effort soit fait pour développer les services de soins palliatifs dans les EHPAD, permettant une approche de la fin de vie moins instrumentalisée et au fond moins violente que les allers et retours entre établissement et hôpital.

Au-delà des personnes âgées, c'est l'ensemble de la population qui, faute de médecins traitants, a recours à des dérivatifs (SOS Médecins) ou aux urgences.

7 – Il existe, à côté de l'hôpital Jacques Cœur, une maison médicale de garde dont les horaires de consultation sont restreints. Les éventuels freins administratifs et financiers, tant pour les médecins qui y

exercer que pour l'hôpital qui verrait son activité diminuer devront être levés. Est-il possible et souhaitable de lui trouver une place en immédiate proximité du service des urgences ?

8 – Bourges et le Cher manquent de médecins généralistes, spécialistes, hospitaliers, de PMI, à l'éducation nationale, ... Mais le ratio de praticiens « SOS médecins » par habitant dépasse, à notre connaissance, toutes les « normes » habituelles. Ces professionnels sont appréciés. Pour autant, dans un contexte général de pénurie, nous y voyons une anomalie qui contredit les notions de prévention de parcours de soins. Nous suggérons d'analyser ce point pour, le cas échéant, le faire évoluer.

La réponse à la crise passe aussi par des mesures propres aux hôpitaux publics. Des dispositions budgétaires permettant de sortir de la seule tarification à l'activité et de prendre en compte les spécificités des hôpitaux départementaux ont été annoncées. Elles doivent se concrétiser rapidement. En complément :

9 - Nous approuvons le décret qui a été pris, au plan national, pour encadrer la rémunération de l'intérim hospitalier. Il doit être respecté de tous. C'est une question d'éthique et de décence. Nous proposons que des pénalités radicales soient infligées aux hôpitaux qui ne respectent pas le décret et que les économies ainsi constituées soient redéployées sur les hôpitaux les plus en difficulté.

10 – L'affectation des internes et des assistants des hôpitaux reste très déséquilibrée entre les territoires de la région. Tout ne semble pas être fait pour y remédier. Nous souhaitons connaître votre analyse précise sur ce point et attendons que vous y engagiez votre autorité. La qualité du service des urgences de Bourges était appréciée par les internes : leur retrait a été vécu comme un coup de grâce.

11- Manquant de personnels, les urgences de Bourges souffrent aussi de l'exiguïté de leurs locaux. Les financements nécessaires pour repenser l'accueil aux urgences devraient être débloqués au plus vite.

12 – Dans la situation de crise qui affecte l'hôpital de Bourges, il faut s'interroger sur les dispositifs mis en place – ou plus exactement sur ceux qui n'ont pas été mis en place - pour retenir les médecins. Il est urgent de valoriser la médecine hospitalière publique et les efforts parfois considérables faits par les praticiens (positionnement sur les grilles, revalorisations à amplifier des rémunérations des temps additionnels). De même, des dispositifs permettant de valoriser et ainsi retenir l'expertise des para-médicaux dans les services les plus en tension pourraient être déployés.

13- L'ensemble des hôpitaux du Cher est confronté à la vacance sur des postes de médecins. Nous mentionnons singulièrement l'hôpital psychiatrique George Sand qui prend en charge des patients trop souvent oubliés. Les défaillances de cet hôpital – par exemple la fermeture plusieurs mois durant du Centre d'Accueil et de Soins pour les Adolescents – laissent des patients dans la souffrance et déstabilisent le réseau social local.

14 – Un projet local de santé a été élaboré et approuvé pour répondre aux besoins des 60 000 habitants du pays de Vierzon. Il met l'action de façon forte sur la prévention. Ce projet, élaboré en partenariat avec l'hôpital, a besoin de l'hôpital pour se réaliser. Nous soutenons les propositions faites de maintien des services et notamment de la maternité, de rénovation de l'hôpital, condition de son attractivité et de développement de nouveaux services spécialisés dans les domaines de la télémédecine et de la prévention.

Faire des métiers médicaux et para-médicaux des métiers attractifs dans le Cher nécessite de prendre quelques dispositions complémentaires.

15 – Concernant les médecins, des dispositifs incitatifs nombreux existent déjà : bourses d'études, logement des médecins-stagiaires, incitation à l'installation, maisons de santé pluridisciplinaires et incitation pour un exercice groupé, offres de médecine salariée (maison de santé de Vierzon), ... Il serait sans doute utile de les évaluer pour renforcer les plus pertinents.

16 - Les professionnels expriment fréquemment leur souhait d'être soulagés des tâches administratives qui consomment une part du temps qu'ils pourraient, dans un contexte de forte pénurie, utilement consacrer à leurs patients. La situation d'extrême crise dans le Cher pourrait-elle justifier, dans ce domaine, le déploiement dérogatoire de dispositifs temporaires renforcés ?

17 - Nous constatons avec inquiétude que le nombre de candidats pour les études d'aides-soignant-e-s a drastiquement diminué ces toutes dernières années. La grande difficulté d'exercice des métiers rebute. L'augmentation des ratios de personnels dans les établissements sanitaires et les EHPAD rendrait le métier moins difficile et donc plus attractif. La question des rémunérations - et donc des enveloppes de soins accordées aux établissements - ne peut être ignorée.


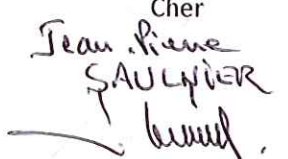
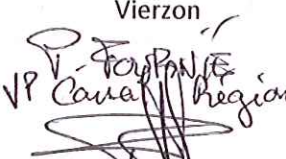

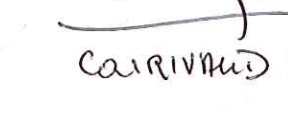

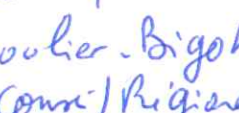

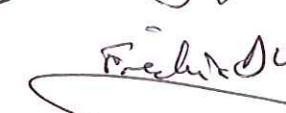
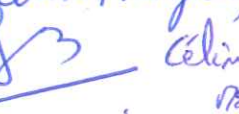
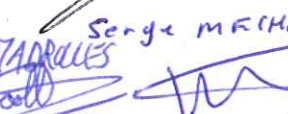

18 - Le secteur de l'aide à domicile, dont nous avons noté qu'il devait être renforcé (cf 4-), connaît des difficultés croissantes de recrutements. Une revalorisation des rémunérations a été amorcée dans le cadre de l'adoption de la loi du 28 décembre 2015. Ce mouvement doit non seulement être poursuivi mais largement amplifié. A défaut, le maintien à domicile deviendra impossible en milieu rural. Cela ne concerne pas seulement les heures effectuées au titre de l'APA mais aussi celles prises en charge par les Caisses de retraite dont les tarifs horaires sont souvent nettement inférieurs. Ces tarifs bloquent aujourd'hui toute politique en faveur d'une revalorisation substantielle des rémunérations.

Enfin, la question des études de médecine doit être posée.

19 - Nous pensons judicieux que des travaux de réforme des études de médecine et en particulier des modalités de sélection au cours du premier cycle soient engagés.

Nous sollicitons un rendez-vous avec vous pour approfondir ces différents points et les propositions complémentaires que vous pourriez faire pour répondre à l'urgence sanitaire dans le Cher.

Nous vous prions, Madame la Directrice générale, de recevoir l'expression de notre considération.

Les élus socialistes de Bourges	Les élus socialistes du Cher	Les élus socialistes de Vierzon	Les élus socialistes de Saint-Amand
<p>Félix FELIX C. député municipal</p> 	<p>Jean Pierre SAULNIER</p> 	<p>V. Fournier VP Conseil Régional</p> 	<p>Alain Poillon Brigitte Noiret</p>
<p>Hugo LEFELIE</p> 	<p>CAIRIVANT B</p> 	<p>J. Goussier Ady</p> 	
<p>A. Simoulier-Bigot VP Conseil Régional</p> 	<p>Serge MARCHIN</p> 	<p>François DUPIN</p> 	
<p>Jean-Louis FRANCHER Conseiller Municipal</p> 	<p>Céline PARRILLAS Maire</p> 	<p>EMAPEN Ch.</p> 	

Copies pour information :

Monsieur Bertrand Moulin, délégué territorial de l'agence régionale de santé dans le Cher

Madame la Préfète du Cher

Madame et Messieurs les députés du Cher